

Maire (Camille), Prisonniers des libérateurs. Les otages alsaciens-lorrains en France pendant la Grande Guerre

Les Paraiges – Le Polémarque, 2014, 175 p.

Jean-Noël Grandhomme



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2478>

DOI : [10.4000/alsace.2478](https://doi.org/10.4000/alsace.2478)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2016

Pagination : 460

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Jean-Noël Grandhomme, « Maire (Camille), Prisonniers des libérateurs. Les otages alsaciens-lorrains en France pendant la Grande Guerre », *Revue d'Alsace* [En ligne], 142 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2478> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.2478>

MAIRE (Camille), *Prisonniers des libérateurs. Les otages alsaciens-lorrains en France pendant la Grande Guerre*, Les Paraiges – Le Polémargue, 2014, 175 p.

Déjà auteur, en 1998, d'un bel ouvrage intitulé : *Des Otages alsaciens-lorrains en France*, sur un sujet alors très peu connu, publication du récit de François Laurent, un Lorrain interné, Camille Maire nous propose ici une petite synthèse sur le sujet. Perçu comme un auxiliaire potentiel de l'envahisseur, le civil allemand résidant en France avant la guerre devient en 1914 un ennemi à neutraliser. Les Alsaciens-Lorrains occupent une place particulière parmi eux. La plupart ont été appréhendés à Paris, dans les départements de la zone des armées, dans les places fortes et dans le reste du pays. La deuxième grande catégorie est constituée par ceux qui ont été arrêtés au cours de la brève incursion des troupes françaises en Lorraine annexée et dans le sud de l'Alsace. Concentrés sur les instructions du ministère de l'Intérieur en août, septembre et octobre 1914, ces étrangers sont évacués par convois ferroviaires sur le Grand Ouest et le Midi : c'est ainsi que plusieurs centaines se retrouvent dans le Var, notamment à la citadelle de Saint-Tropez. Dans tous les cas, il s'agit d'éloigner les indésirables de la zone des combats ou des installations militaires sensibles.

Les détenus originaires des « Provinces perdues » reçoivent rapidement la visite d'une commission spéciale composée de membres de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, chargée de discerner « le bon grain de l'ivraie ». La commission tranche sur des critères ethniques (origine des parents), linguistiques, politiques (sentiments nationaux), sociaux et judiciaires. Les Alsaciens-Lorrains reconnus « de sentiments français » (catégorie n°2) sont pourvus d'une carte tricolore qui les assimile aux réfugiés français. Ils peuvent quitter les camps pour chercher un logement dans les villes et villages de la région. Ils travaillent ou vivent d'allocations, se fondent dans le paysage, tout en étant parfois l'objet de moqueries et de méfiance du fait de leur accent. Certains même se marient et font souche.

Dans l'étude de cette complexe réalité, Camille Maire néglige curieusement les derniers apports de la recherche, notamment en ce qui concerne les camps de Bretagne, de Vaucluse, du Doubs et du Gard. Cependant, il fait œuvre scientifique, il s'appuie sur de nombreuses sources, puisées dans une demi-douzaine de fonds d'archives départementaux, sur des livres et des articles publiés par les témoins. Longtemps passée sous silence, l'histoire de ces Alsaciens-Lorrains traités en suspects et en germanophiles (« boches » comme on disait alors sans fioritures) par les autorités françaises – non sans raisons parfois, il est temps de l'admettre cent ans après – revit ici sous une plume alerte, dans un ouvrage qui contribue à mieux la faire connaître.

Jean-Noël Grandhomme